

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
RIBECOURT- DRESLINCOURT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

DECISION DU MAIRE

N° 2023-129

**CONCLUSION D'UN BAIL PROFESSIONNEL AU PROFIT D'UN MEDECIN
GENERALISTE AU SEIN DE LA MAISON MEDICALE**

Nous, **Jean-Guy LETOFFE**, Maire de la ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu les articles 57A et 57B de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 portant définition des baux à usage professionnel ;

Vu les articles 1714 à 1762 du Code civil ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L2122-22 ;

Vu la délibération n°2023-024 du 6 mars 2023 donnant délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans c'est-à-dire de négocier, conclure, réviser, mettre fin à toute convention et avenant portant location des biens mobiliers et immobiliers appartenant au domaine privé et public de la Commune ;

Considérant l'objectif visé par la construction de la maison médicale pour accueillir et attirer des activités professionnelles médicales ou paramédicales et ainsi, améliorer et préserver l'offre et la qualité des soins sur le territoire ;

DECIDONS :

Article 1^{er} – de conclure et signer un bail professionnel portant sur un cabinet au sein de la Maison médicale située Zac de la Grérie avec le Docteur Coralie LEFEVRE, médecin généraliste, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} décembre 2023.

Article 2 – fixe le loyer annuel hors charges à la somme de 5.657,28 euros payable d'avance en douze versements égaux ;

Article 3 – Charge Monsieur le Directeur Général des Services et le Trésorier municipal, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 – Précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux/gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du Tribunal administratif, 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Ribécourt-Dreslincourt, le 14 novembre 2023

Jean-Guy, LETOFFE
Maire

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

ID : 060-216005314-20231114-C2023129-CC



PAGE ANNULEE